

Séance du Conseil général du 27 janvier 2022

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION AD'HOC

Préavis municipal n° 01/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 1'016'688.- pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251 B-P Route de Cossonay, entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye, dont CHF 700'000.- sont subventionnés

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 14 décembre 2021 à 19h, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : - M. Georges Cherix, Syndic
- Mme Nicole Cattano, Municipale
- M. Vincenzo Camuglia, Municipal
- M. Nicola Cassetta, Municipal
- M. Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : - M. Bruno Strub, Président
- Mme Stéphanie Romon, Rapporteur
- M. Daniel-André Donoréaz
- M. Alain Marendaz
- Mme Marie-Ange Escasain

La Commission a rencontré la Municipalité le 14 décembre dernier ; elle a répondu aux différentes questions qui lui ont été posées, ce dont je la remercie. Ce rapport de minorité a pour objet de vous faire part de mon constat suite à cette réunion.

Pour commencer et bien que cela ne touche pas directement la Municipalité, j'ai informé le bureau du Conseil de mon étonnement du fait que 3 personnes sur les 5 qui composent la Commission habitent le quartier de l'Hôpital, voire le chemin de la Pâle. Je ne reporte en rien la faute sur le bureau du Conseil, car il est vrai que le titre du préavis ne laisse pas paraître que celui-ci porte AUSSI sur une rampe entre la route cantonale et le chemin de la Pâle (quartier de l'Hôpital). L'équité n'est peut-être pas totalement respectée.

- Concrètement maintenant, lors de la séance, à la question de savoir le pourquoi de la rampe, la Municipalité nous a fait part que la demande vient des habitants du quartier et qu'elle permettra de gagner 5 minutes aux futurs usagers du tram ! en regardant les plans, la rampe débiterait à hauteur du chemin de la Rapille, longerait la piste mixte pour arriver au chemin de la Pâle ; cela ne fera guère plus de 5 minutes de gain de temps pour les usagers du quartier de l'Hôpital désirant se rendre directement au terminus du tram. Pour ceux qui voudraient prendre le bus en Coulaye (annoncé tous les ¼ h), jusqu'à La Croix-du-Péage, ils devraient revenir en arrière, direction Mex, depuis le bas de la rampe !

Si la rampe pouvait être envisagée depuis le chemin de la Rapille, la question ne se poserait pas. Tous les habitants pour ainsi dire, pourraient en profiter en rejoignant leurs domiciles par le chemin de l'Hôpital. La Municipalité a bien répété que cela est impossible, il n'y a pas d'accès communaux, que des chemins privés.

- A la question « pourquoi faire un escalier en plus de la rampe », la réponse de la Municipalité a été, en outre, de dire qu'en hiver la rampe peut être glissante et dangereuse, qu'il faut une alternative ! (la rampe de la Gare de Lausanne a été citée en exemple). Cette rampe ne sera donc pas entretenue, déneigée et salée en hiver par le personnel communal pour que les premiers voyageurs du jour puissent l'emprunter en toute sécurité ?
- A ma question du nombre d'habitants du quartier de l'Hôpital, après insistance, il a été estimé à 30 propriétés, soit environ une centaine de personnes. Quelle proportion d'habitants du quartier de l'Hôpital va emprunter cette rampe quotidiennement ? voire 2-3 fois par semaine ?
Lors de la séance, certains participants ont suggéré de se projeter dans vingt-quatre-cent ans ; peut-être serait-ce utile de se projeter déjà en 2027-2028, lors de l'arrivée du tram à Villars-Ste-Croix, en questionnant les habitants du quartier de l'Hôpital sur la fréquence avec laquelle ils pensent utiliser ce moyen de transport ? et s'ils comptent l'emprunter.
- Une partie de la discussion a aussi porté sur « le plus » pour le village et le fait que cette rampe pourrait être considérée comme une « promenade » du dimanche. Je ne vois pas les habitants du centre du village, ceux de En Saugeon ou des Abreuvoirs pour ne citer qu'eux, préférer passer par La Pâle, plutôt que de descendre En Coulaye pour se balader (ou aller prendre le tram).
- Lors d'une question sur le rapport de luminosité, la Municipalité a gentiment attiré l'attention de l'assistance sur le fait qu'elle aurait dû lire la mise à l'enquête, qui d'ailleurs touchait à sa fin sous 7 jours. Comment aurions-nous eu connaissance de la mise à l'enquête ? rien n'a été affiché au pilier public ! Bien que cette question n'ait pas été soulevée lors de la séance, je profite pour demander à la Municipalité, pourquoi un ouvrage qui est entièrement à la charge des deniers publics de la Commune n'a pas été affiché au pilier public ?
- Peut-être ai-je un élément de réponse. A la page 3 du préavis, au point 5 Périmètre il est écrit : « *Le périmètre du projet mis à l'enquête se concentre exclusivement aux pistes de mobilité douce situées sur les bords de la RC 251-B-P entre les giratoires En Coulaye (Nord) et Croix-du-Péage (Sud)* ». Quid de la rampe et des escaliers, qui ne figurent qu'en page 4 dans le Descriptif des travaux ?
- Enfin mon étonnement porte sur le fait que ni le titre du préavis 01/2022 ni les conclusions de ce même préavis ne font mention « d'une rampe et d'un escalier d'accès au quartier de l'Hôpital » ; il faut se reporter à la page 4, point 6 du préavis. Il est vrai que ce point n'a pas été relevé lors de la séance avec la Municipalité. Celle-ci pourra aussi apporter une explication lors de la séance du Conseil.
- **Je ne suis pas opposée aux travaux d'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-B-P, au contraire je pense qu'il est temps de les réaliser et de profiter des subventions tant Fédérale que Cantonale, soit 75% du montant pour la piste mixte et 100% pour la piste cyclable.**
- Il en va autrement pour la rampe et l'escalier d'accès au quartier de l'Hôpital où il serait souhaitable d'établir un nouveau préavis pour ces travaux là en tenant compte des remarques formulées par les commissions.

En conclusion, le rapport de minorité de la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

- ❖ Vu le préavis municipal n° 01/2022 ;
- ❖ Oui le rapport de minorité de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- ❖ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

~~1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'016'688. pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251 B-P route de Cossonay, entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye, dont CHF 700'000. sont subventionnés ;~~

~~2. De financer ce montant par l'emprunt ;~~

~~3. D'amortir CHF 316'688. par un amortissement comptable de CHF 15'834.40 par an sur 20 ans.~~

1. De supprimer/retirer du préavis présenté par la Municipalité tous les éléments du projet touchant au chemin d'accès, d'escaliers et de rampe entre le quartier de l'Hôpital et la route cantonale RC 251-B-P ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit réajusté pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-B-P route de Cossonay, entre les giratoires de La Croix-du-Péage et En Coulaye, dont environ CHF 700'000.- sont subventionnés ;
3. D'accepter le préavis ainsi amendé ;
4. De financer le montant par l'emprunt ;
5. D'amortir le montant résiduel à charge de la commune sur 20 ans.

Villars-Ste-Croix, le 17 janvier 2022

Marie-Ange Escasain



